

# Les Documents diplomatiques suisses

Antoine Fleury<sup>1</sup>

## 1. Responsabilité de collection

Une commission nationale pour la publication des *Documents diplomatiques suisses* (DDS) a été créée en 1975. Placée sous le patronage de la Société suisse d'histoire, elle a bénéficié du soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique, des Archives fédérales et des Universités. Entre 1979 et 1997, elle a publié une première série de 15 volumes, couvrant la période 1848-1945. Pour la publication d'une nouvelle série de 6 volumes, couvrant les années 1945-1961, une nouvelle commission de publication a été mise en place ; elle est placée sous l'égide de l'Académie suisse des Sciences humaines qui lui apporte un soutien financier régulier dans le cadre de ses entreprises de recherche de longue durée ; elle bénéficie en plus d'un soutien important du département des Affaires étrangères, de celui des Archives fédérales, du Fonds national de la recherche scientifique, des universités et de fonds privés. C'est la commission, composée de professeurs d'université et de représentants des institutions mentionnées, qui est responsable du programme de recherche et d'édition.

## 2. Champs chronologiques

En Suisse, l'accès aux documents est fixé par la règle des trente ans pour la grande majorité des dossiers. Le programme DDS n'a pas subi de contrainte du point de vue de l'accessibilité aux documents de l'Administration fédérale. A l'exception des prises de notes manuscrites des séances du gouvernement fédéral, dont certaines séries sont consultables, mais non publiables ainsi que les dossiers personnels qui sont soumis eux à la règle des 50 ans, en principe tous les dossiers sont accessibles dans le délai de trente ans, pour autant que leur consultation ou publication ne mette pas en jeu des intérêts personnels.

---

<sup>1</sup> Professeur à l'Université de Genève

### 3. Choix de documents

#### a) Aspects matériels.

Les documents sélectionnés ne représentent qu'un pourcentage très réduit des dossiers consultés. Sont privilégiés les documents qui répondent à des critères rigoureux d'originalité quand il s'agit de rapports politiques adressés par les postes diplomatiques à la centrale. Ce sont surtout les documents de décision, les procès-verbaux d'entretien, les rapports sur des négociations en cours qui sont retenus. Par conséquent, les documents choisis peuvent être de nature diverse : lettres, télégrammes, rapports, notes internes, procès-verbaux, déclarations, etc. Pour la publication dans les volumes, les documents courts sont privilégiés par rapport aux textes longs.

#### b) Aspects intellectuels

Les documents choisis doivent apporter des informations originales sur les enjeux en cours dans la conduite de la politique étrangère du moment. Certains textes sont sélectionnés pour leur qualité d'analyse soit d'événements en cours, soit de personnalités, même si ce type de documents est plutôt rare dans la production quotidienne du travail diplomatique. Il est vrai que nombre de textes peuvent fournir des éléments très appréciables pour l'étude des mentalités et des idéologies des diplomates, fonctionnaires et autres agents qui apparaissent dans la documentation.

#### c) Relations entre l'actualité et le choix des documents

Dans la mesure où les chercheurs suisses ont travaillé en continu dans un dépouillement chronologique et systématique, la sélection des textes n'est pas dictée par l'actualité ; en revanche, il est arrivé que certaines questions d'actualité ont pu immédiatement renouer avec leur profondeur historique grâce aux travaux de l'équipe des DDS et fournir ainsi un éclairage historique et documenté de questions à l'ordre du jour ou d'événements commémoratifs. D'ailleurs, l'objectif central de tout le programme DDS, c'est justement de procurer aux décideurs et acteurs actuels une profondeur historique aux questions qu'ils traitent, pour combattre l'absence de mémoire ou de culture historique.

#### d) Place accordée aux sources extérieures au MAE

Dans le cas suisse, où la politique étrangère est conduite sous la responsabilité collégiale du Conseil fédéral (gouvernement), les documents produits par le Département fédéral des Affaires étrangères sont certes les plus importants, mais selon la nature des affaires, des documents sont choisis dans les dossiers de tous les départements concernés par les relations internationales de la Suisse. L'énorme avantage du cas suisse, c'est que tous les dossiers produits par toute l'administration fédérale sont déposés aux Archives fédérales. Or, au fur et à mesure de l'extension des rapports internationaux entre les Etats à toutes sortes d'activités humaines, progressivement depuis la seconde partie du 19<sup>e</sup> siècle, et surtout depuis 1945, tous les départements ont été concernés, certes à des degrés divers, par les affaires internationales. Cela se traduit dans les documents reproduits dans les volumes des DDS.

#### 4. Publication chronologique

Pour la période 1848-1961, les documents ont été publiés dans l'ordre chronologique. Ce type de présentation a l'énorme avantage de montrer la simultanéité des affaires en cours et leur prise en compte en parallèle par l'administration dans le processus de décision. Une telle présentation élargit aussi les perspectives d'analyse de l'historien et du chercheur. Toutefois, la lecture des documents publiés n'est pas aisée, sans un appareil explicatif systématique, impliquant par conséquent un travail d'annotation important. Chacun des volumes chronologiques est introduit par une table thématique détaillée, résumant chaque document ; il est complété par des index géographique et biographique qui facilitent l'accès aux documents.

Pour les 6 volumes de la période 1956-1961, les annotations ont été fortement allégées, celles-ci pouvant être compensées par le renvoi aux documents sélectionnés et rendus accessibles en plus grand nombre dans une base de données, créée dans le but de faciliter l'accès direct aux dossiers thématiques : [www.dodis.ch](http://www.dodis.ch)

Pour la prochaine phase de recherche portant sur la période post 1961, une première tranche de 3 volumes couvrira la période 1961-1969, soit les volumes 22, 23 et 24 dont la préparation sera entreprise dès la fin 2006, après la publication du volume 21, consacré aux années 1958-1961. Un effort particulier sera dirigé vers le développement de la base de

données et par conséquent de la saisie de documents qui seront rendus accessibles sur le site [www.dodis.ch](http://www.dodis.ch) au fur et à mesure de l'avancement de la recherche.

## 5. Présentation des documents

Les textes retenus sont en général publiés intégralement. En revanche, le travail éditorial est important : uniformisation de la présentation des auteurs et destinataires, identification des personnes mentionnées, renvoi aux documents mentionnés et aux dossiers pertinents, établissement d'une table méthodique avec résumé de chaque document, index des personnes physiques et morales, des lieux géographiques, établissement d'une liste de postes diplomatiques et consulaires suisses à l'étranger et étrangers en Suisse, organigramme de l'administration fédérale concernée par les relations internationales.

## 6. Personnel et budget

L'équipe de recherche DDS compte en moyenne 8 personnes, dont toutes engagées à temps partiel. Plusieurs des collaborateurs préparent leur thèse de doctorat.

Le budget est fourni pour l'essentiel par l'Académie suisse des sciences humaines, soit en moyenne 200.000,- CHF par année, par le Département fédéral des Affaires étrangères, des Archives fédérales et des universités : plusieurs de ces contributions prennent la forme de prestations inscrites au budget de ces institutions partenaires dont le montant est variable. Des fonds privés ont été obtenus occasionnellement qui apportent un appoint appréciable au financement de l'entreprise.

Les volumes sont imprimés par un éditeur privé, au bénéfice d'un subside du Fonds national de la recherche, chargé de la diffusion et de la vente des 850 exemplaires imprimés. Pour la série actuelle, mise sur le marché dès 1997 pour le 1<sup>er</sup> volume, le 2/3 du tirage a été diffusé, tandis que les ventes ont diminué ou sont encore en attente pour les volumes parus en 2003 et 2004.

## 7. Numérisation et mise en ligne

Le programme des DDS a sans doute été pionnier dans le recours à l'informatique, non pas tant pour l'édition des volumes sur papier, mais surtout dans la mise en ligne de documents sélectionnés avec la même rigueur méthodologique que pour les documents sélectionnés destinés à la publication sur papier.

Les documents sont saisis et reproduits sous forme image ; ils sont accessibles sur un site propre : [www.dodis.ch](http://www.dodis.ch) Depuis 1997 jusqu'à avril 2005, les documents saisis et disponibles sur Internet s'élèvent à plus de 6000 documents, apportant des références sur environ 12000 personnes, 6000 organisations et 3000 termes géographiques qui disposent donc tous d'un lien avec au moins l'un des documents accessibles.

La consultation de ces documents suit un rythme exponentiel, plus ou moins mesurable, tandis que la consultation des volumes publiés n'est pas aisément mesurable ; un des meilleurs critères, ce sont les références données dans les publications scientifiques.

La consultation de la base de données est gratuite, sur un site propre mis en place et géré en collaboration avec les Archives fédérales suisses.